

### Retour sur la tournée Foodtruck

Cette année, vous avez été plus de 1300 personnes à participer, beau temps, mauvais temps, à la tournée estivale du SPTSSS. Grâce à vous, près de 20 000\$ ont été remis à la fondation des Œuvres Jean Lafrance. « La Maison des Œuvres

Jean Lafrance héberge et accompagne de jeunes garçons âgés de 12 à 18 ans en leur offrant le soutien nécessaire favorisant l'autonomie et ainsi, les aider à leur réadaptation sociale. ». Le SPTSSS constate que ce rendez-vous est important pour vous, donc souhaite poursuivre l'an prochain. Si vous avez des suggestions concernant le déroulement de l'activité ou le choix de la fondation collaboratrice, écrivez rapidement au [info@sptsss.com](mailto:info@sptsss.com), afin de nous aider à planifier la tournée de l'an prochain, à votre image.



### Saviez-vous que...

... pour avoir droit à l'assurance salaire, il y a certaines règles de bases pour que ce soit accepté ?

Par exemple, il est nécessaire de faire remplir par votre médecin, un papier d'assurance salaire qui se trouve sur la zone employée. Le billet doit comprendre le diagnostic et le plan de traitement proposé par votre médecin. Un diagnostic ne peut être "raison médicale" ! Il faut un réel diagnostic. Ce billet doit être envoyé à la Gestion de la présence au travail (GIPT) par le courriel général ([absence.ciusscn@sss.gouv.qc.ca](mailto:absence.ciusscn@sss.gouv.qc.ca)) ou par Hora + selon vos directions. Aucun gestionnaire ne doit recevoir le billet médical, c'est un document confidentiel. Vous devez par contre aviser votre gestionnaire de votre arrêt, et l'informer de la date de votre prochain rendez-vous pour qu'il puisse planifier la gestion de votre remplacement.



Christian Lecompte & Martin Gaudreault  
Vos représentants SST du SPTSSS

### La marche mondiale des femmes - 18 octobre

La Marche mondiale des femmes arrive à grands pas! Le 18 octobre, c'est à Québec que ça se passe. Nous y serons, il y aura même un cortège CSN!

Pourquoi c'est important de participer à la Marche mondiale des femmes pour le conseil central? Déjà, plus de 60% des membres des syndicats affiliés au conseil central sont des femmes. Nos membres sont donc particulièrement touchés par les enjeux soulevés par le mouvement féministe.

Deuxièmement, nous demeurons convaincus que l'immense majorité des luttes syndicales dans les secteurs à prédominance féminine sont des luttes féministes. Il y a des convergences à construire ou entretenir.

Vous voulez en savoir plus? La CSN a justement consacré une section de son site web à la Marche mondiale des femmes. [Cliquez ici](#).

Évènement FB du cortège CSN lors de la Marche mondiale des femmes, [cliquez ici](#).

[Cliquez ici pour vous inscrire aux autobus du CCQCA avant le 10 octobre](#)



# Manifestation justice climatique et sociale à Québec - 27 septembre

Quoi : Cortège CSN dans la grande manifestation régionale pour la justice climatique et sociale

Quand : 27 septembre 2025, 13h

Où : Parc de l'Amérique-Française, au 50 rue de l'Amérique-Française

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



## Prime CHSLD Vs griefs 2016-2022

Une problématique dans l'application de notre convention collective aux dispositions nationales persistait depuis 2016. Aux fins d'application de la lettre d'entente no 17 pour les conventions collectives 2016-2020 et 2020-2023, certains critères devaient être absolument respectés pour pouvoir avoir droit à la prime CHSLD.

| 2016-2020   | 2020-2023  |
|---|--|
| Détenir un titre d'emploi de technicien   | Détenir un titre d'emploi de technicien ou professionnel |
| Travailler dans l'un des centres ou sous centre d'activités :                                     |  |
| 6060 : Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie;                                       |  |
| 6160 : Soins d'assistance aux personnes en perte d'autonomie;                                     |  |
| 6270 : Unité d'hébergement et soins de longue durée aux adultes avec un diagnostic psychiatrique; |  |
| 6271 : Soins infirmiers longue durée – clientèle asilaire;  |  |
| 6272 : Soins d'assistance longue durée – clientèle asilaire;                                      |  |
| 6273 : Soins infirmiers de longue durée – autres clientèles avec diagnostic psychiatrique;        |  |
| 6274 : Soins d'assistance de longue durée – autres clientèles avec diagnostic psychiatrique.      |  |

La problématique a été soulevée au départ par des techniciens en réadaptation physique et les techniciens en loisirs œuvrant en CHSLD qui ne recevaient pas la prime du fait qu'ils n'avaient pas le code prévu à la liste.

Puisque la liste est restrictive, un arbitre ne peut pas ajouter des centres de coût au texte de la convention. Il reste alors de faire la démonstration que la personne n'est pas inscrite dans le bon code. Or, il faut savoir que les codes proviennent d'un manuel de gestion financière du ministère et que les activités sont décortiquées dans chacun des codes. Des décisions arbitrales ont convenu que les personnes devraient changer de titre d'emploi pour avoir droit à la prime, que ce n'était pas une erreur de codification.

Lors de la médiation des griefs déposés avant novembre 2019, ces griefs ont été exclus du fait qu'ils concernaient l'application de la convention nationale et non locale. Nous avons complété la médiation en 2023, procédé à la signature en avril 2024 puis avons commencé à nous pencher sur le sujet des griefs reliés aux primes.

### Négociation

Lors de la négociation de la convention 2020-2023, nous avons tenté de régler la problématique, mais nous avons fait face à une fermeture totale de la partie patronale à cette époque. Nous avons pu élargir la prime aux professionnels sans plus. Finalement, pour 2023-2028, les codes restrictifs ont été retirés afin que tous les techniciens et professionnels œuvrant auprès de la clientèle en CHSLD, maison des aînés ou en maison alternative puissent avoir accès à la prime. Référence DN 9.08 (on pourrait faire un lien?). Toutefois, une négociation n'a pas de portée rétroactive, ce qui fait en sorte que nous ne pouvons pas régler le passé par la négociation, mais on a au moins fait cesser que la situation perdure.

Considérant la jurisprudence non favorable, le syndicat s'est prononcé et nous allons procéder au retrait des griefs entre 2016 et 2022 réclamants la prime CHSLD.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre responsable de secteur.

**Bonne rentrée !!**

